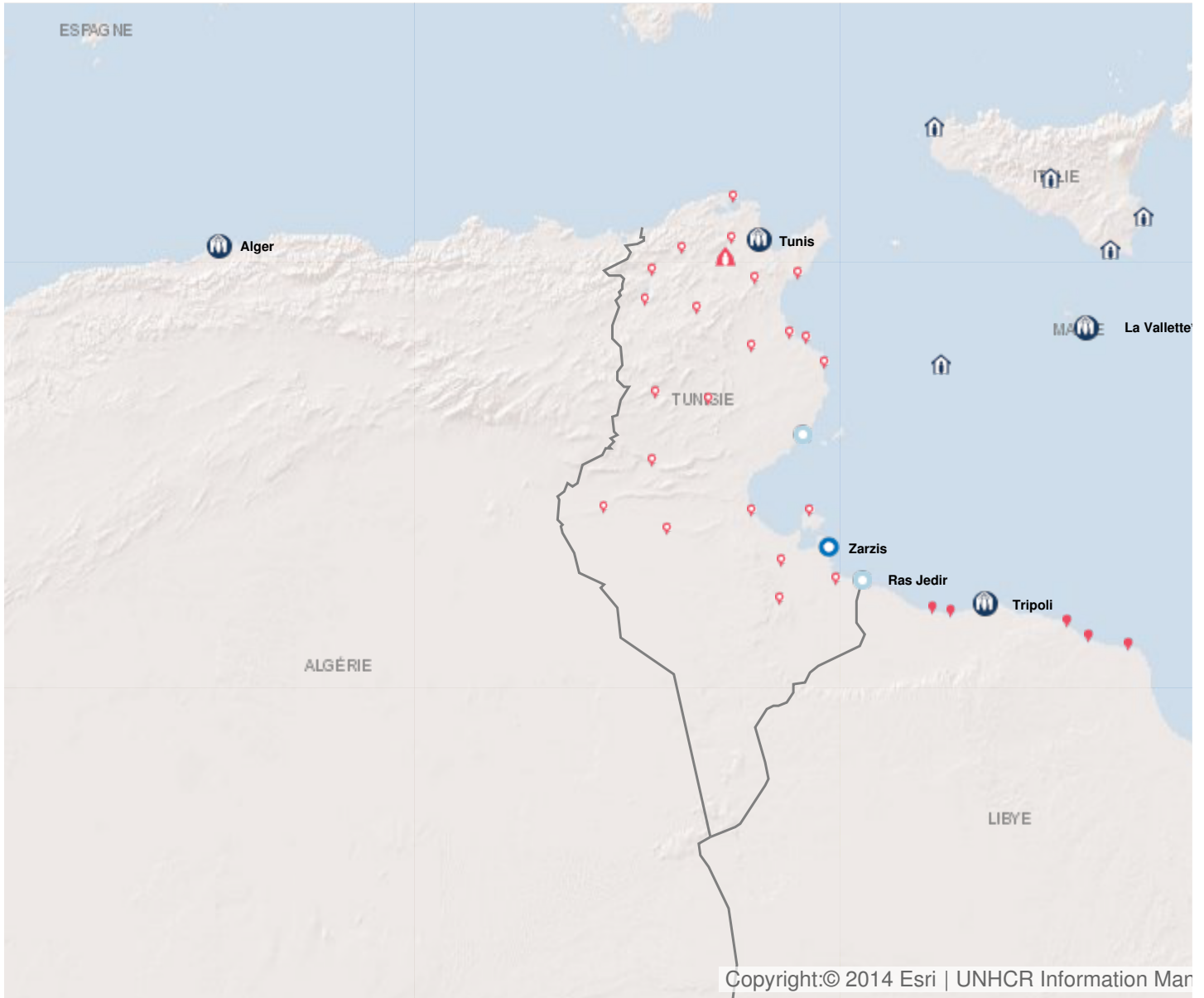


## Opération: Tunisie



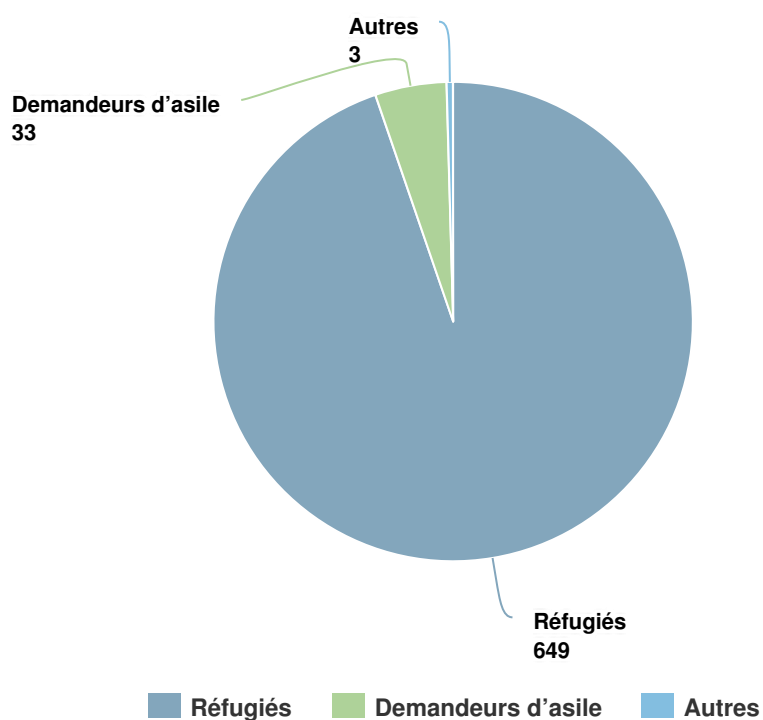
## Personnes relevant de la compétence du HCR

- 10% EN 2016

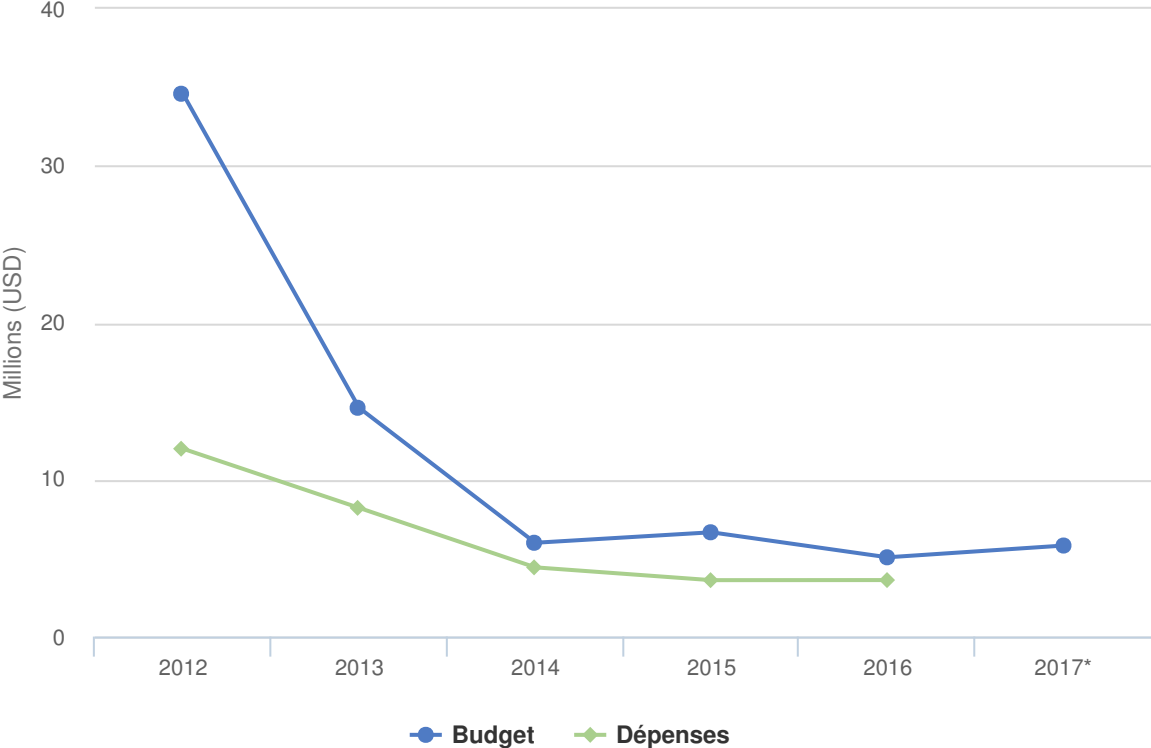
2016 685

2015 757

2014 1,135



# Budgets et Dépenses - Tunisie



## Contexte opérationnel en 2016

La Tunisie a maintenu une attitude positive à l'égard des réfugiés et des demandeurs d'asile dans le pays.

En juin 2016, le Ministère de la justice a finalisé la loi sur l'asile et l'a transmise pour examen au cabinet du Premier Ministre.

La situation socio-économique délicate, les fréquentes manifestations sociales, spécialement au sud de la Tunisie, et les préoccupations de sécurité nationale ont dominé la vie politique.

## Tendances démographiques en 2016

- Fin 2016, 649 réfugiés et 33 demandeurs d'asile étaient enregistrés auprès du HCR, la majorité d'entre eux (73 pour cent) originaires de la République arabe syrienne. En 2016, 109 dossiers (229 personnes) ont été enregistrés.
- Les réfugiés et les demandeurs d'asile vivaient dans les zones urbaines, en particulier à Médenine, Sfax, Sousse et Tunis, et dans des gouvernorats.
- La Tunisie est parfois utilisée comme pays de transit pour atteindre la Libye, notamment par les personnes venant de pays subsahariens pour lesquels un visa d'entrée en Tunisie n'est pas requis.

## Réalisations

### Chiffres clés :

- **20** réfugiés ont obtenu un permis de résidence temporaire après avoir demandé une autorisation de résidence, suite à leur participation au projet de moyens d'existence du HCR afin de renforcer la capacité des réfugiés à trouver un emploi et leur autosuffisance.
- **8** réfugiés sont partis pour des pays tiers (trois dans le cadre de la réinstallation et cinq par des voies différentes, notamment un parrainage privé).
- **6** réfugiés et demandeurs d'asile ont regagné volontairement leur pays d'origine, avec le concours du HCR.

### Principales réalisations :

- En 2016, le HCR a passé un accord avec la Poste tunisienne pour verser une aide en espèces aux réfugiés vulnérables. Ce mécanisme peut être étendu jusqu'à 100 000 personnes si nécessaire, en cas d'augmentation de la population relevant de la compétence du HCR.
- En octobre 2016, des procédures opératoires standardisées sur le sauvetage en mer ont été finalisées par les principaux acteurs et le HCR. Les autorités tunisiennes les ont approuvées du point de vue technique. Ces procédures faciliteront une réponse coordonnée et prévisible en cas de sauvetage en mer et de débarquement en Tunisie.
- Le HCR et l'Institut arabe des droits de l'homme ont achevé, avec le concours de l'Association des journalistes tunisiens, un code de déontologie sur les informations relatives aux réfugiés et à l'asile. Ce code de déontologie garantira une couverture équilibrée et professionnelle des nouvelles relatives aux réfugiés et à l'asile et contribuera à augmenter le soutien public aux objectifs de l'opération du HCR en Tunisie.
- Le partenaire du HCR, l'Institut arabe des droits de l'homme, appuie les activités de plaidoyer du HCR en faveur de l'adoption d'une nouvelle loi sur l'asile.

## Besoins non satisfaits

- L'absence d'un cadre national de protection et la situation socio-économique actuelle ont contrarié les efforts pour renforcer le statut juridique des réfugiés en Tunisie.
-